

L'Adresse—M. Clark

pour parler avec franchise et prendre, d'un commun accord, les mesures qui s'imposent.

A mon avis, le Parlement n'est pas aussi fort qu'il devrait l'être à l'heure actuelle parce qu'une trop grande partie des pouvoirs appartient à l'exécutif du Parlement et à l'exécutif des partis politiques et qu'on a trop restreint le droit des simples députés de savoir, de se renseigner, de proposer et d'assumer la responsabilité de leurs actes et de leurs décisions. Je note tout particulièrement que le droit historique qu'a le Parlement de contrôler le Trésor public a été affaibli par des règlements de clôture qui ont permis chaque année que des dépenses publiques s'élevant à des milliards de dollars soient approuvées sans aucun examen et sans aucune opposition. On a refusé aux comités parlementaires les pouvoirs et les ressources nécessaires pour exercer une influence positive sur la politique publique. On a refusé aux députés, c'est-à-dire à des gens qui ont été élus pour représenter leurs électeurs et veiller aux intérêts de tous les Canadiens, des renseignements qui auraient dû être rendus publics. A cause de cela, un grand nombre de nos concitoyens ont perdu confiance dans le Parlement et ont cessé de le considérer comme l'institution nationale essentielle qu'il devrait être.

Le Parlement est la seule institution dont on puisse dire qu'elle représente l'ensemble du Canada. Le Parlement risque maintenant de perdre son électorat et l'une des tâches importantes qui incombe à ceux qui ont la chance de faire partie de la 31^e législature du Canada consiste à enrayer cette tendance désastreuse. Il faudra pour cela modifier certaines de nos règles et certains de nos usages, mais il ne suffira pas de modifier uniquement les règles parlementaires. Tous les députés, et non seulement ceux qui sont ministre de la Couronne, doivent adopter une nouvelle attitude envers le Parlement.

Je ne doute pas que c'est ce qui se produira parce qu'un grand nombre de députés de tous les partis sont désireux d'assurer le bon fonctionnement du Parlement, pour reprendre les paroles du député de Cardigan (M. MacDonald).

Le gouvernement voudra apporter des changements à ces règles et a déjà démontré un changement d'attitude qui va, en fait, donner aux députés de la Chambre la possibilité, s'ils en décident ainsi, de s'opposer à tout progrès. C'est une des possibilités qui s'offrent à eux. C'est une des conséquences qui pourrait découler de la latitude que nous avons l'intention de donner aux députés de la Chambre. Ou, cette plus grande latitude peut leur servir, au contraire, à faire de la Chambre des communes l'organe central des discussions et des décisions prises dans notre pays.

J'espère que cette législature se caractérisera par une plus grande ouverture d'esprit. Naturellement des députés ont déjà des idées bien arrêtées sur certaines questions. Il en est de même de certains partis, et je ne vise pas particulièrement ici le député d'Oshawa (M. Broadbent). Cependant, sur plus d'une question des plus importantes qui se posent à nous, il n'existe pas de solution précise, et pourtant nous sommes tenus d'agir et bien souvent d'agir vite. En tant que membres de ce gouvernement, nous acceptons de bon cœur la responsabilité de proposer les solutions qui nous paraissent justes. Mais ce qui est plus important, c'est que nous acceptons de cœur la responsabilité de prendre l'initiative d'études que rien ne viendra entraver, si celles-ci peuvent conduire à adopter des solutions préférables à celles que nous pouvons proposer ou que

nous avons à offrir. Je prends donc ici l'engagement à l'aube de cette session de la Chambre des communes, de veiller à ce que le gouvernement accueille toujours les amendements proposés à nos lois, de quelque parti de la Chambre qu'ils émanent, si leur promoteur arrive à nous persuader de leur bien-fondé.

J'espère que cette ouverture d'esprit saura gagner tout le Parlement, et s'appliquera aux principales grandes questions qui se poseront à nous, et que cet endroit deviendra le forum de prises de décisions basées, non pas sur une quelconque idéologie, mais sur des faits. Le gouvernement lui-même propose des actions qui remettent en question certaines idées enracinées de longue date, comme celle par exemple, des sociétés de la Couronne, et l'idée qu'une fois établies, elles doivent rester dans le domaine public à jamais, ou comme cette tentative de faire le secret à propos de certaines informations qui devraient être livrées au public, ou autres notions que l'on peut avoir sur la nature des relations entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. Nous n'espérons pas recueillir l'unanimité sur toutes ces questions, mais nous espérons qu'aucun parti ici à la Chambre ne contractera l'habitude de résister aux réformes, du seul fait qu'elles apportent quelque chose de nouveau.

[Français]

Il y a une chose évidente au sujet de la décennie qui s'amorce: c'est qu'une bonne partie des anciennes formules ne sont plus valables. Nous devons réexaminer notre façon d'élaborer les politiques dans plusieurs domaines, et cette tâche, c'est le Parlement qui doit l'acquiescer devant le public. La rédaction des rapports suivants est presque terminée et ils seront présentés aux comités permanents bien avant Noël, savoir, le rapport du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^{lle} MacDonald) sur la politique étrangère; celui du secrétaire d'État (M. MacDonald) sur la politique culturelle; celui du président du Conseil privé (M. Baker) sur la réforme parlementaire, celui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) sur les pensions et celui du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) sur les pêcheries. Un comité mixte sera formé la semaine prochaine en vue d'étudier la question de l'énergie nucléaire. En outre, nous voulons compléter les travaux des comités permanents en créant des comités spéciaux qui devront se pencher sur des questions précises. Les premiers comités spéciaux ont été annoncés dans le discours du trône et j'ajoute aujourd'hui que nous avons l'intention de proposer l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) au poste de président du comité spécial sur les besoins précis des handicapés et des invalides; l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) au poste de président du comité spécial sur le bénévolat; l'honorable député de Mississauga-Nord (M. Jupp) au poste de président du comité spécial sur la propriété étrangère et l'honorable député de Calgary-Sud (M. Thomson) au poste de président du comité spécial sur les mesures requises pour éviter les dépassements courants des devis. Nous espérons que ces comités seront entièrement formés et au travail d'ici la semaine prochaine et qu'ils soumettront pour étude, au Parlement et au gouvernement, leurs rapports au début de 1980.